

Règles du participant à la maison Omer-Juneau

Code de vie de la maison Omer-Juneau :

Le code de vie de la maison Omer-Juneau est applicable à toutes les activités offertes dans nos locaux au 289 route 138 ainsi qu'au 4850 rue du Sourcin.

- Civisme et respect envers tous
- Accepter les différences et les limites des autres
- Collaborer à l'accueil
- Ranger le matériel et laver la vaisselle utilisée
- Gérer ses conflits en dehors des lieux
- Passer un bon moment

Présence aux activités :

Toute absence doit être mentionnée directement au bénévole responsable de l'activité.

Si vous prévoyez manquer plus de 2 séances d'une activité, merci de revoir votre inscription puisque les places pour nos activités sont limitées.

Si vous décidez de ne plus assister à l'activité à laquelle vous êtes inscrit, merci de nous prévenir rapidement puisque chaque activité dispose d'une liste d'attente et une autre personne pourrait profiter de l'activité.

Coût et gratuité :

Sauf avis contraire, toutes les activités de la maison Omer-Juneau sont gratuites puisqu'elles sont animées par des bénévoles.

Matériel et équipements:

La maison fournit certains des équipements. Il est demandé à tous de prendre soin de ceux-ci et de nous rapporter tout bris.

Idées et suggestions:

Vous pouvez proposer vos idées et suggestions au bureau d'accueil de la maison.

